



Genève, le 17 décembre 2020

## **Rapport d'activité 2019-2020**

**(1<sup>er</sup> décembre 2019 – 30 novembre 2020)**

### **1. Bases légales**

- Loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCof - A 2 20);
- Règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof - A 2 20.01);
- Articles 15 et 16 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR - H 1 05) et l'article 11 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989 (RaLCR - H 1 05.01).

### **2. Compétences du CODEP**

Les séances du Conseil des déplacements (CODEP) ont été présidées par M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures (DI).

Le CODEP émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation. Il est associé aux travaux stratégiques liés à la mobilité et peut par ailleurs, en fonction des sujets traités, faire appel à différentes collaborations, notamment celles de représentants du département, des autres départements de l'administration cantonale, des communes et de représentants des milieux intéressés aux questions de la circulation et des transports.

### **3. Activités du CODEP**

Le CODEP a tenu huit séances plénières, dont sept en visioconférence, au cours desquelles il a traité les sujets suivants :

- Point de situation sur l'avancement des projets d'agglomération 1, 2 et 3.
- Mise en œuvre de la LMCE :
  - Fluidification de la moyenne ceinture : Pont de Lancy (en présence de représentants de la Commune de Lancy).
  - Priorisation mobilité douce et transports publics : rue de la Croix-Rouge (en présence de représentants de la Ville de Genève).

- Plan directeur de quartier (PDQ) Cornavin et projet de réaménagement de l'espace public, y compris le nœud tramway de Cornavin (en présence de représentants de la Ville de Genève).
- Retour des premières semaines de mise en service du Léman Express (LEX) et tour de table des participants (en présence du Directeur général de Lémanis).
- Quatre séances Covid-19 (en présence de la Ville de Genève) : état des lieux, perspectives en matière de mobilité, mesures mises en places (notamment pour les aménagements cyclables et piétonniers), statistiques et bilan.
- Inventaire des places de stationnement sur domaine privé.
- Normes pour les bandes podotactiles sur les trottoirs.
- Aménagements de la route de Florissant (en présence de la Ville de Genève).
- Trafic suisse sur ATMB (Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc).
- Plan d'action marchandises et logistique urbaine 2019-2023.
- Point de situation sur le projet de la Traversée du lac.
- Etude sur le péage urbain.
- Point d'avancement du projet tram Nations - Grand-Saconnex (TNGS).
- Plan de mobilité d'entreprises et politique du stationnement.
- Passerelles de Mobilité douce vers l'aéroport (notamment suivi de la Loi 10789).

#### 4. Secrétariat du CODEP

Département des infrastructures.

Direction générale de l'Office cantonal des transports.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- actualisation des données liées au CODEP;
- préparation des dossiers;
- tenue de la liste de participants;
- établissement de l'ordre du jour et des convocations;
- rédaction et communication des procès-verbaux;
- paiement des jetons de participation.

5. Frais du CODEP

- a) Jetons pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)  
CHF 7'442.50.-
- b) Jetons pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)  
néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)  
néant



Serge Dal Busco  
Président du CODEP